

Lettre de mission Référent handicap coordonnateur

Rattaché à la chargée de mission, le référent handicap coordonnateur se voit confier les missions suivantes :

- Il coordonne les référents handicap pédagogiques et les référents handicap de liaison.
- Il veille à l'effectivité de l'accompagnement des étudiants et des personnels en situation de handicap en vue de leur accueil, de leur insertion, de leur maintien dans le parcours d'étude ou dans l'emploi.
- Il suit, pilote et coordonne la mise en œuvre des actions définies avec la chargée de mission en vue de l'accompagnement des étudiants et des personnels en situation de handicap. Pour ce faire, durant l'année universitaire, il questionne et/ou réunit les référents handicap pédagogiques et les référents handicap de liaison, autant que de besoin, pour planifier et vérifier la mise en œuvre et la cohérence des actions menées et en assurer l'évaluation et la communication au sein du bureau politique.
- Il veille également à la mise en œuvre des conditions de mobilité des étudiants, des personnels et des visiteurs.
- Il assure la formation des référents handicap pédagogiques et des référents handicap de liaison en organisant une formation hybride (programme de formation via des webinaires, via la plateforme Cristolink, invitation à participer à des colloques et journées professionnalisantes).
- Il est force de proposition de projets de valorisation (communication, sensibilisation, information, publication, formation) en matière de handicap.